



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 1^{er} novembre 2016 à 18 h 30
Salle du conseil de la mairie d'arrondissement situé au 405, avenue Ogilvy,
bureau 201**

PRÉSENCES :

Anie SAMSON, Maire d'arrondissement
Mary DEROS, Conseillère de la ville - district de Parc-Extension
Elsie LEFEBVRE, Conseillère de la ville - district de Villeray
Sylvain OUELLET, Conseiller de la ville - district de François-Perrault

ABSENCES :

Frantz BENJAMIN, Conseiller de la ville - district de Saint-Michel

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Stéphane CHÉNIER, Directeur d'arrondissement
Madame Brigitte BEAUDREAU, Directrice des services administratifs
Madame Isabel ASSUNÇÃO, Directrice de la culture / des sports / des loisirs et
du développement social
Monsieur Michel JOBIN, Directeur des travaux publics
Monsieur Jocelyn JOBIDON, Directeur de l'aménagement urbain et des services aux
entreprises
Monsieur Marc LAUZON, Commandant du PDQ 30
M^e Danielle LAMARRE TRIGNAC, Chef de division Relations avec les citoyens /
communications et greffe et Secrétaire d'arrondissement
Madame Lyne DESLAURIERS, Secrétaire d'arrondissement substitut

10.01 - Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 18 h 30.

10.02 - Présentation

Aucune présentation.

CA16 14 0329

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de la séance, tel que proposé.

Adopté à l'unanimité.

10.03

CA16 14 0330**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 4 octobre 2016, à 18 h 30.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

d'adopter et de signer le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 octobre 2016, à 18 h 30.

Adopté à l'unanimité.

10.04

CA16 14 0331**Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 4 octobre 2016, à 18 h 35.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'adopter et de signer le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 4 octobre 2016, à 18 h 35.

Adopté à l'unanimité.

10.05

10.06 - Annonces et dépôt de documents par le conseil d'arrondissement

Le maire d'arrondissement Anie Samson présente le prix Otium remporté par l'arrondissement dans le cadre de la 17^e Conférence annuelle de l'Association québécoise du loisir municipal qui avait pour thème « Le professionnel en loisir, un agent de changement qui influence la qualité de vie des citoyens ». Également, elle lance le concours du prix de reconnaissance des bénévoles qui en sera à sa cinquième édition. Elle remercie les scouts pour la remise de leur calendrier. Elle informe aussi les citoyens qu'un sondage est en cours pour les résidents du secteur sur l'aménagement de la rue De Castelnau.

La conseillère Mary Deros informe les citoyens que le 28 octobre dernier, la communauté hellénique a commémoré la Journée du 28 octobre 1940. Aussi, le 29 octobre dernier, le groupe Dynamo a organisé une rencontre avec les citoyens pour échanger sur la façon de travailler ensemble avec les groupes communautaires afin d'améliorer le quartier et de pouvoir mettre sur pied une table de concertation. De plus, l'organisme Le Bouclier Athéna tiendra, dimanche le 13 novembre prochain, son encan du marché d'art pour récolter des dons afin de soutenir et d'intervenir auprès des femmes victimes de violence. Elle invite les citoyens, mardi le 29 novembre, au mouvement « Mardi Je donne » afin de soutenir le réseau enfants-retour. Elle invite aussi les citoyens à acheter le coquelicot, symbole du Jour du Souvenir, en mémoire du 11 novembre.

La conseillère Elsie Lefebvre félicite le Centre Lajeunesse pour son événement bénéfique la semaine dernière et le Centre d'écologie urbaine pour son 20^e anniversaire. Elle informe les citoyens que débutera, dans les prochaines semaines, à l'hôtel de ville une consultation publique sur le bâtiment durable. Aussi, les premiers affichages sont apparus dans Villeray pour l'installation des panneaux d'arrêt à venir et la sécurisation sur De Castelnau. Également avec l'automne qui est arrivé, l'halloween fut un succès et elle remercie les familles pour les décorations et l'animation. Elle ajoute que le sondage est en cours pour la Place De Castelnau. Finalement, elle demande aux citoyens d'être patients avec les travaux qui ont cours sur la rue Jarry. L'association des commerçants de la rue Jarry est disponible pour informer les commerçants et les soutenir.

Le conseiller Sylvain Ouellet annonce qu'il participera à la Commission sur le bâtiment durable et à la Commission des finances pour l'ensemble des investissements de la ville. Aussi, il y aura inauguration de la fresque du chalet du Parc St-Damase. Finalement, il y a eu ajout de dos d'âne autour des écoles pour la sécurité de tous. Il informe les citoyens que le bac brun pour les 8 logements et moins est maintenant disponible dans le district de François-Perrault.

Le maire d'arrondissement ajoute que le lancement du Roulivre a eu lieu et qu'il remplace le bibliobus. Il circule avec une collection de livres et une bibliothécaire dans les tous les districts. Aussi, a eu lieu un événement pour les cinq ans de la Maison des sourds qui est la seule résidence pour les sourds à travers le Canada. De plus, l'ouverture de la Maison d'Haïti a eu lieu et le maire de Port-au-Prince était présent et l'occasion s'est présentée de produire la Charte montréalaise des droits en créole. Elle invite tous les citoyens à s'y rendre. Elle informe également les citoyens d'un nouveau programme dans diverses bibliothèques de Montréal pour la location d'instruments de musique dont la bibliothèque de Parc-Extension fait partie.

La conseillère Elsie Lefebvre ajoute que le 15 novembre aura lieu l'inauguration de Loco une épicerie 100 % écologique sur la rue Jarry. Finalement, elle informe les citoyens que la collecte de composte est débutée et que des bacs peuvent être obtenus en appelant le 311, si les citoyens ne l'ont pas reçu.

10.07 - Période de questions du public

À 19 h, le maire d'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions du public ». Les personnes ci-dessous ont adressé des questions :

Conformément à l'article 40 (1) du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-4004), le maire d'arrondissement entendra les trois premiers citoyens désirant intervenir sur le même sujet, pour laisser la chance aux autres citoyens de s'exprimer sur d'autres sujets qui les préoccupent.

Sasha Dyck	Emplois sur nouveau campus Outremont
Ron Fitzsimmons	Salle de concert Joseph-François-Perrault / Marché B.K.
John Commins	Place De Castelnau

À 19 h 15, la conseillère Mary Deros quitte son siège.

Irène Douyon	Bruit et trafic de gros camions
Marie-Carole Douyon	Mauvaises odeurs
Madeleine Lachaine	Apaisement de la circulation sur Lajeunesse

À 19 h 20, la conseillère Mary Deros reprend son siège.

Mourad Rondhane	Stationnement
Yannick Belzile	Place De Castelnau / Stationnement
Marc-André Vinet	Permis de stationnement / sécurité
Pierre Lamarre	Compte de taxes
Richard-Marie Bergeron	Temps de passage des piétons
Gérald Léonard	Sécurité sur De Castelnau

À 20 h

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de prolonger la période de questions pour une durée de 30 minutes.

Adopté à l'unanimité.

Béatrice Calmel	Avenue Querbes
Dominic Rioual	Avenue Outremont
Antonio Del Sonno	Félicitations aux élus
Anne Poirier	Demande de changement de signalisation Villeray/1 ^{ère} Avenue

À 20 h 30

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

de prolonger la période de questions afin de permettre à tous les citoyens inscrits d'être entendus.

Adopté à l'unanimité.

Simon Ambeault	Maintien du siège social
Cynthia-Martine Mugisha	Projets pour les jeunes / développement du quartier
Rezwana Begum	Projets pour les jeunes / développement du quartier

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le maire de l'arrondissement déclare la période de question close à 20 h 40.

10.08 - Période de questions des membres du conseil

À 21 h 40, le maire d'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions des membres du conseil ».

Le conseiller Sylvain Ouellet désire savoir suite à une sortie dans les médias à l'effet que la STM, en collaboration avec la Ville de Montréal, établira des voies réservées et mettra la rue Papineau et l'avenue De Lorimier, en sens unique, entre Sherbrooke et Crémazie, si l'arrondissement sera consulté pour ce projet.

Le maire d'arrondissement Anie Samson indique que les élus seront consultés et qu'elle s'assurera d'avoir les informations de la STM.

CA16 14 0332

Déposer au Programme des équipements sportifs supra locaux - phase 2014-2016 de la Direction des sports et de l'activité physique de la Ville de Montréal, une résolution recommandant le remplacement de la chaudière, des portes, des fenêtres ainsi que la réfection de la maçonnerie du Centre sportif Jean-Rougeau.

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal est dotée d'un fonds, soit le Programme des équipements sportifs supra locaux - phase 2014-2016;

CONSIDÉRANT que le projet est en concordance avec le plan d'action en développement durable de l'arrondissement ainsi qu'avec le plan d'action de la Ville en matière d'accessibilité universelle;

CONSIDÉRANT que le projet permettra une réduction de la consommation d'énergie et aura un impact environnemental positif pour l'arrondissement;

CONSIDÉRANT que l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension adhère aux objectifs du Programme des équipements sportifs supra locaux - phase 2014-2016;

CONSIDÉRANT que le projet est en adéquation avec les grandes orientations et les politiques de la Ville.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

1. d'adhérer aux objectifs du Programme des équipements sportifs supra locaux - phase 2014-2016;
2. de s'engager à donner accès, aux mêmes conditions, à ses installations à l'ensemble des Montréalais;
3. de s'engager à assumer sa part des coûts admissibles pour ce projet;
4. d'autoriser et mandater madame Isabel Assunção, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à agir en son nom et à signer tous les documents relatifs à la demande d'aide au Programme des équipements sportifs supra locaux - phase 2014-2016 pour le projet de « remplacement de la chaudière, des portes, des fenêtres ainsi que la réfection de la maçonnerie du Centre sportif Jean-Rougeau ».

Adopté à l'unanimité.

12.01

CA16 14 0333

Déposer au Programme des équipements sportifs supra locaux - phase 2014-2016 de la Direction des sports et de l'activité physique de la Ville de Montréal, une résolution recommandant la réfection des 22 portes du corridor métro de l'aréna Saint-Michel.

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal est dotée d'un fonds, soit le Programme des équipements sportifs supra locaux - phase 2014-2016;

CONSIDÉRANT que le projet est en concordance avec le plan d'action en développement durable de l'arrondissement ainsi qu'avec le plan d'action de la Ville en matière d'accessibilité universelle;

CONSIDÉRANT que le projet permettra une réduction de la consommation d'énergie, aura un impact environnemental positif pour l'arrondissement;

CONSIDÉRANT que l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension adhère aux objectifs du Programme des équipements sportifs supra locaux - phase 2014-2016;

CONSIDÉRANT que le projet est en adéquation avec les grandes orientations et les politiques de la Ville.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'adhérer aux objectifs du Programme des équipements sportifs supra locaux - phase 2014-2016;
2. de s'engager à donner accès, aux mêmes conditions, à ses installations à l'ensemble des Montréalais;
3. de s'engager à assumer sa part des coûts admissibles pour ce projet;
4. d'autoriser et mandater madame Isabel Assunção, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à agir en son nom et à signer tous les documents relatifs à la demande d'aide au Programme des équipements sportifs supra locaux - phase 2014-2016 pour le projet « Réfection des portes du corridor métro de l'Aréna Saint-Michel ».

Adopté à l'unanimité.

12.02

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 15.01 et 15.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA16 14 0334**Proclamation de la Journée mondiale de l'urbanisme, le 8 novembre 2016.**

CONSIDÉRANT QUE le 8 novembre a été déclaré Journée mondiale de l'urbanisme depuis 1949 et qu'il est célébré depuis, dans plus de 34 pays sur 4 continents;

CONSIDÉRANT QUE la Journée mondiale de l'urbanisme souligne également les accomplissements collectifs canadiens dans nos villes et régions, lesquels ont rehaussé notre qualité de vie;

CONSIDÉRANT QUE la célébration de la Journée mondiale de l'urbanisme constitue une occasion de souligner publiquement la participation et le dévouement des membres des commissions d'urbanisme et des citoyens qui consacrent leur temps et efforts à l'amélioration de nos villes et régions;

CONSIDÉRANT QUE nous apprécions la contribution de nos urbanistes et professionnels et souhaitons les remercier pour leur engagement envers la collectivité.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

que les membres du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclame le 8 novembre 2016, Journée mondiale de l'urbanisme.

Adopté à l'unanimité.

15.01

CA16 14 0335**Proclamation de la semaine de la prévention de la criminalité, du 6 au 12 novembre 2016.**

CONSIDÉRANT qu'en 1983, le ministère du Solliciteur général du Canada instaure, avec la collaboration de l'Alliance pour la prévention du crime (Canadians for Crime Prevention), la Semaine nationale de la prévention du crime;

CONSIDÉRANT que la Semaine de la prévention de la criminalité vise plusieurs objectifs dont celui de sensibiliser la population à l'importance de la prévention et de l'inciter à y participer pour en assurer le succès;

CONSIDÉRANT que cette semaine encourage les nombreux partenaires des réseaux municipal, communautaire, policier, scolaire, de la santé et des services sociaux, des secteurs de l'entreprise privée ainsi que de la recherche, à agir pour maintenir ou ramener un climat de sécurité plein et entier dans leur environnement respectif;

CONSIDÉRANT que cette semaine souhaite susciter l'organisation d'une multitude d'activités captivantes pour tous ceux et celles qui se sentent concernés par la prévention de la criminalité;

CONSIDÉRANT l'importance de prévenir l'adhésion des jeunes aux gangs ou aux groupes criminels;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de proclamer la semaine du 6 au 12 novembre 2016, « *Semaine de la prévention de la criminalité* » sur le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, sous le thème « **Ensemble, agissons** ».

Adopté à l'unanimité.

15.02

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.01 et 20.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA16 14 0336

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue, de la Commission scolaire de Montréal, l'immeuble situé au 4121, 42^e Rue à Montréal, Centre René-Goupil, ayant une superficie totale d'environ 2 302,04 m², pour une période de deux ans, débutant le 1^{er} janvier 2016, moyennant un loyer total de 679 821,22 \$, non taxable, à des fins communautaires et sportives, pour l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension. Bâtiment 8542

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue, de la Commission scolaire de Montréal, l'immeuble situé au 4121, 42^e Rue, Centre René-Goupil, d'une superficie totale d'environ 2 302,04 m², pour une période de deux ans, à compter du 1^{er} janvier 2016, moyennant un loyer total de 679 821,22 \$, non taxable, à des fins communautaires et sportives, pour l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
2. d'autoriser la secrétaire d'arrondissement à signer ledit bail, au nom de la Ville de Montréal - Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'Arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1165372007

CA16 14 0337

Autoriser, à même les surplus de l'arrondissement, le versement d'un soutien financier de 5 000 \$ à PME MTL Centre-Est pour l'organisation du Forum du développement économique de Saint-Michel 2016.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'autoriser, à même les surplus de l'arrondissement, le versement d'une contribution financière non récurrente de 5 000 \$ à PME MTL Centre-Est pour l'organisation du Forum du développement économique de Saint-Michel 2016;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1167016004

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 30.01 à 30.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA16 14 0338

Recevoir le rapport consolidé faisant état, pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2016, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA05-14007.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

de recevoir le rapport consolidé faisant état, pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2016, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA05-14007.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1161309010

CA16 14 0339

Autoriser une dépense additionnelle de 10 998,85 \$, taxes incluses et un virement de crédits de 22 240,39 \$, afin d'apporter des modifications aux clôtures existantes au terrain de mini-soccer au parc René-Goupil, dans le cadre du contrat accordé à Excavations Super inc. - PARCS-15-04 (CA15 14 0357), majorant ainsi le montant total du contrat de 744 727,42 \$, taxes incluses à 777 966,66 \$, taxes incluses.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 10 998,85 \$, taxes incluses et un virement de crédit de 22 240,39 \$ afin d'apporter des modifications aux clôtures existantes au terrain de mini-soccer au parc René-Goupil, dans le cadre du contrat accordé à Excavations Super inc. – PARCS-15-04 (CA15 14 0357), majorant ainsi le montant total du contrat de 744 727,42 \$, taxes incluses à 777 966,66 \$, taxes incluses et autoriser un virement de crédits de 22 240,39 \$;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1165978001

CA16 14 0340

Autoriser le versement d'une contribution financière de 4 350 \$ à 10 organismes de l'arrondissement, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement pour l'année financière 2016, comme suit : ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT : 350 \$ à Saint-Michel Vie sans frontières, 300 \$ au Comité Canada Québec soins relève Vie, 500 \$ à Mon Resto Saint-Michel, 1 000 \$ au Patro Le Prévost; DISTRICT DE PARC-EXTENSION : 500 \$ à Ressource Action-Alimentation, 500 \$ à PEYO; DISTRICT DE SAINT-MICHEL : 400 \$ à GAP-VIES, 300 \$ au Club de l'âge d'or Champdoré (NEQ CRAIC), 300 \$ aux Habitations Terrasse Saint-Michel pour Action Saint-Michel Est (NEQ Action Saint-Michel-Est); DISTRICT DE VILLERAY : 200 \$ à le Club de handball Celtique de Montréal, le tout pour diverses activités sociales.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

1. d'autoriser le versement d'une contribution financière de 4 350 \$ à dix (10) organismes de l'arrondissement, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement pour l'année financière 2016, comme suit :

ENSEMBLE DU TERRITOIRE – ARRONDISSEMENT

MONTANT : 2150 \$

- 350 \$** à Saint-Michel Vie sans frontières—327583
- 300 \$** au Comité Canada Québec soins relève Vie— À venir
- 500 \$** à Mon Resto Saint-Michel— 129234
- 1 000 \$** au Patro Le Prevost— 104687

PARC-EXTENSION

MONTANT: 1000 \$

- 500 \$** à Ressource Action-Alimentation—129237
- 500 \$** à PEYO—108073 et 108074

SAINT-MICHEL

MONTANT: 1000 \$

- 300 \$** au Club de l'âge d'or Champdoré—137249
- 400 \$** à GAP-VIES—135038
- 300 \$** aux Habitations Terrasse Saint-Michel—128952

VILLERAY

MONTANT: 200 \$

- 200 \$** au Club de handball Celtique—349625

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1164539009

CA16 14 0341

Autoriser une dépense additionnelle maximale de 15 063,44 \$, incluant les taxes, pour des travaux supplémentaires devant être effectués par Excava-Tech inc. afin de compléter les travaux de construction d'un égout pluvial, dans la ruelle au nord de la rue De Castelnau à l'ouest de l'avenue Casgrain, dans le cadre du contrat (PRR-16-09) octroyé par la résolution CA16 14 0257 de ce conseil, majorant ainsi le montant total du contrat de 65 302,18 \$ à 80 365,62 \$, taxes incluses.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

1. d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 15 063,44 \$, incluant les taxes, pour des travaux supplémentaires devant être effectués par Excava-Tech inc. afin de compléter les travaux de construction d'un égout pluvial, dans la ruelle au nord de la rue De Castelnau à l'ouest de l'avenue Casgrain, dans le cadre du contrat (PRR-16-09) octroyé par la résolution CA16 14 0257 de ce conseil, majorant ainsi le montant total du contrat de 65 302,18 \$ à 80 365,62 \$, taxes incluses;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1164665010

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.01 à 40.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA16 14 0342

Donner un avis de motion du Règlement numéro RCA16-14004 intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2017) ».

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement Anie Samson, de la présentation pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement RCA16-14004 intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2017)».

Le conseiller Sylvain Ouellet inscrit sa dissidence.

40.01 1161803006

CA16 14 0343

Donner un avis de motion du Règlement RCA16-14008 intitulé Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) de l'ancienne Ville de Montréal, à l'égard de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension afin de permettre l'installation de remorque de photo-radar.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement Anie Samson, de la présentation pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement RCA16-14008 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) de l'ancienne Ville de Montréal, à l'égard de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension afin de permettre l'installation de remorque de photo-radar ».

40.02 1161766017

CA16 14 0344

Adopter le Règlement RCA15-14005-3 modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (exercice financier 2016).

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du Règlement RCA15-14005-3 modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (exercice financier 2016) a été donné le 4 octobre 2016;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement RCA13-14001 et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'adopter le Règlement RCA15-14005-3 modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (exercice financier 2016).

Le conseiller Sylvain Ouellet inscrit sa dissidence.

Adopté à la majorité.

40.03 1161766014

CA16 14 0345

Donner un avis de motion du Règlement RCA16-14005 autorisant un emprunt de 3 550 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection routière, de reconstruction de rues et de trottoirs dans l'arrondissement, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2017-2019.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement Anie Samson, de la présentation pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement RCA16-14005 autorisant un emprunt de 3 550 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection routière, de reconstruction de rues et de trottoirs dans l'arrondissement.

40.04 1161803002

CA16 14 0346

Donner un avis de motion du Règlement RCA16-14006 autorisant un emprunt de 500 000 \$ pour la réalisation de travaux dans les parcs de l'arrondissement, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2017-2019.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement Anie Samson, de la présentation pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement RCA16-14006 autorisant un emprunt de 500 000 \$ pour la réalisation de travaux dans les parcs de l'arrondissement.

40.05 1161803003

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.06 à 40.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA16 14 0347

Donner un avis de motion du Règlement RCA16-14007 autorisant un emprunt de 2 931 000 \$ pour la réalisation du programme de protection de bâtiments de l'arrondissement, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2017-2019.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement Anie Samson, de la présentation pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement RCA16-14007 autorisant un emprunt de 2 931 000 \$ pour la réalisation du programme de protection de bâtiments de l'arrondissement.

40.06 1161803004

CA16 14 0348

Adopter le second projet de Règlement 01-283-94 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283), visant à ajouter des spécifications concernant les équipements mécaniques et les bassins de rétention et recevoir le procès-verbal de l'assemblée de consultation tenue le 20 octobre 2016.

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du règlement 01-283-94 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283), visant à ajouter des spécifications concernant les équipements mécaniques et les bassins de rétention a été donné le 4 octobre 2016 et le premier projet adopté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 20 octobre 2016, dûment convoquée par avis paru dans le journal Le Devoir du 8 octobre 2016;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur les cités et villes, tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu le règlement 01-283-94 et ont renoncé à sa lecture;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. de recevoir le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique tenue le 20 octobre 2016;
2. d'adopter le second projet de Règlement 01-283-94 visant à ajouter des spécifications concernant les équipements mécaniques et les bassins de rétention au Règlement de zonage 01-283 de l'arrondissement Villera y–Saint-Michel–Parc-Extension.

Adopté à l'unanimité.

40.07 1161385023

CA16 14 0349

Adopter le Règlement RCA16-14003 afin d'abroger le Règlement 97-107 qui autorisait l'agrandissement et l'occupation à des fins industrielles du bâtiment portant le numéro 6930 de l'avenue du Parc, dans le but de permettre l'approbation d'un nouvel agrandissement par le biais d'un nouveau projet particulier.

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du Règlement RCA16-14003 afin d'abroger le Règlement 97-107 qui autorisait l'agrandissement et l'occupation à des fins industrielles du bâtiment portant le numéro 6930 de l'avenue du Parc, dans le but de permettre l'approbation d'un nouvel agrandissement par le biais d'un nouveau projet particulier a été donné le 4 octobre 2016;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement RCA16-14003 et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'adopter le Règlement RCA16-14003 afin d'abroger le Règlement 97-107 qui autorisait l'agrandissement et l'occupation à des fins industrielles du bâtiment portant le numéro 6930 de l'avenue du Parc, dans le but de permettre l'approbation d'un nouvel agrandissement par le biais d'un nouveau projet particulier.

Adopté à l'unanimité.

40.08 1166495017

CA16 14 0350

Accorder une dérogation mineure aux articles 47 et 48 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) qui a trait à la marge latérale prescrite pour l'implantation du bâtiment à construire sur la propriété située au 2550, rue Jean-Talon Est en vertu du Règlement sur les dérogations mineures RCA02-14006. Demande de permis 3001208670.

Le maire d'arrondissement explique les modalités de cette demande de dérogation mineure, et invite les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Personne ne manifeste le désir de s'exprimer sur ce sujet.

Soumise, une demande de dérogation mineure relative à la marge latérale prescrite pour l'implantation du bâtiment à construire sur la propriété située au 2550, rue Jean-Talon Est.

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 11 octobre 2016, d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement RCA02-14006 sur les dérogations mineures;

ATTENDU que la présente séance publique a été dûment convoquée par avis publié dans le journal de Saint-Michel, édition du 12 octobre 2016, afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'accorder une dérogation mineure aux articles 47 et 48 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) qui a trait à la marge latérale prescrite pour l'implantation du bâtiment à construire sur la propriété sise au 2550, rue Jean-Talon Est en vertu du Règlement sur les dérogations mineures RCA02-14006 (demande de permis 3001208670).

Le conseiller Sylvain Ouellet inscrit sa dissidence.

Adopté à la majorité.

40.09 1161010027

CA16 14 0351

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, le plan visant l'installation d'une enseigne sur le bâtiment situé au 4085, rue Bélanger. Demande d'installation d'enseigne numéro 3001180047.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, le plan 1/1, préparé par Enseignes Pattison, déposé en soutien à la demande de permis et estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 12 octobre 2016, visant l'installation d'une enseigne sur le bâtiment situé au 4085, rue Bélanger. Demande de permis numéro 3001180047.

Adopté à l'unanimité.

40.10 1161385024

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.11 à 40.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA16 14 0352

Adopter la résolution PP16-14007 à l'effet d'accorder une dérogation au nombre maximal de logements autorisés dans une zone H.2-3, afin de permettre l'ajout de deux logements, en remplacement d'un local commercial et d'un local d'entreposage, dans le bâtiment situé au 8455 de la rue Saint-Dominique et ce, malgré les dispositions de l'article 119 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283), en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003).

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution numéro PP16-14007 a été adopté par le conseil d'arrondissement le 6 septembre 2016 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003);

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 22 septembre 2016, dûment convoquée par avis paru dans le journal Progrès de Villeray, édition du 13 septembre 2016;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de l'assemblée de consultation fut reçu et le second projet de résolution adopté par le conseil d'arrondissement à sa séance du 4 octobre 2016;

CONSIDÉRANT qu'un avis de demande d'approbation référendaire a été publié dans le journal Progrès de Villeray/Parc-Extension, édition du 11 octobre 2016;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à cette résolution n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré les dispositions de l'article 119 du Règlement de zonage de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), une résolution à l'effet d'accorder une dérogation au nombre maximal de logements autorisés dans une zone H.2-3 afin de permettre l'ajout de deux nouveaux logements dans le bâtiment existant situé au 8455 de la rue Saint-Dominique, en remplacement d'un local commercial et d'un local d'entreposage.

Adopté à l'unanimité.

40.11 1165898013

CA16 14 0353

Adopter la résolution PP16-14008 pour l'agrandissement du bâtiment situé au 6924-6940, avenue du Parc, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003).

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution numéro PP16-14008 été adopté par le conseil d'arrondissement le 6 septembre 2016 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003);

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 22 septembre 2016, dûment convoquée par avis paru dans le journal Progrès de Villeray/Parc-Extension, édition du 13 septembre 2016;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de l'assemblée de consultation fut reçu et le second projet de résolution adopté par le conseil d'arrondissement à sa séance du 4 octobre 2016;

CONSIDÉRANT qu'un avis de demande d'approbation référendaire a été publié dans le journal Progrès de Villeray/Parc-extension, édition du 11 octobre 2016;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à cette résolution n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré les dispositions des articles 22, 52, 555 et 561 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), une résolution visant à accorder la demande d'autorisation pour l'agrandissement sur quatre étage du bâtiment industriel sis au 6924-6940, avenue du Parc, incluant un agrandissement sur le lot 2 249 736, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003) aux conditions suivantes :

- la construction de l'agrandissement doit se faire dans les 120 mois suivant l'autorisation du projet particulier, à défaut de quoi la résolution sera nulle et sans effet;
- un minimum de 50 % de la façade doit se situer à l'alignement de construction sur l'avenue du Parc;
- la partie de la construction hors-toit dérogatoire au retrait et à la hauteur exigée doit avoir une largeur maximale de 12 mètres face à l'avenue du Parc;
- la conservation de l'espace commercial prévu au rez-de-chaussée face à l'avenue Beaumont, d'une superficie de minimale de 225 mètres carrés;
- fournir un minimum de 24 cases de stationnement intérieures conformes et 8 cases de stationnement intérieures en double;
- minimiser l'impact visuel et le bruit des appentis mécaniques;
- l'ajout d'espaces à vélos sur la propriété (intérieurs ou extérieurs);
- le traitement des façades du bâtiment existant doit respecter l'apparence d'origine;
- l'agrandissement doit être de style contemporain et s'harmoniser avec le bâtiment actuel.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

Adopté à l'unanimité.

40.12 1166495015

CA16 14 0354

Adopter le second projet de résolution PP16-14009 visant une demande d'autorisation pour la construction d'un nouveau bâtiment à des fins de centre de services animaliers sur le boulevard Pie-IX, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003) et recevoir le procès-verbal de l'assemblée de consultation tenue le 20 octobre 2016.

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution numéro PP16-14009 a été adopté par le conseil d'arrondissement le 4 octobre 2016 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003);

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 20 octobre 2016, dûment convoquée par avis paru dans le Journal de Saint-Michel, édition du 12 octobre 2016 et le Journal Le Guide de Montréal-Nord, édition du 11 octobre 2016;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. de recevoir le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique tenue le 20 octobre 2016;
2. d'adopter, le second projet de résolution PP16-14009, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré les dispositions suivantes du Règlement de zonage de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) :
 - l'usage autorisé (article 119);
 - l'aménagement des espaces de stationnement en cour avant (article 566);
 - les occupations et constructions autorisées dans une cour avant - génératrice et conteneurs à déchets (article 342);
 - le recul minimal nécessaire pour des équipements au toit (article 23).

et, malgré l'article 6 du Règlement sur les clôtures (C-5), le premier projet de résolution à l'effet d'accorder la demande d'autorisation pour la construction d'un nouveau bâtiment à des fins de centre de services animaliers (C.6(2)) sur le lot 2 213 578, aux conditions suivantes :

- qu'un plan des aménagements paysagers soit déposé avec la demande de permis et qu'il présente des aménagements visant à limiter la visibilité du stationnement par rapport à la rue et à masquer les équipements (génératrice et conteneurs) installés en cour avant;
- qu'un dégagement minimal de 1 mètre soit respecté entre le stationnement et la limite de propriété située au nord-ouest;
- que les unités de stationnement soient recouvertes d'un des matériaux suivants :
 - le béton gris;
 - les dalles et les pavés de béton de couleur pâle;
 - les pavés alvéolés;
 - un enduit de revêtement, dont l'indice de réflexion solaire est au moins 0,29, attesté par les spécifications du fabricant;
- que des chemins d'accès pour les piétons soient aménagés à partir du trottoir du boulevard Pie-IX jusqu'aux trottoirs bordant les accès au bâtiment;
- que des îlots paysagers divisent le stationnement en rangées d'au plus 10 unités de stationnement;
- qu'une superficie équivalente à plus de 25 % de la cour avant soit paysagée et recouverte de plantes, couvre-sol, arbustes ou arbres;
- que les cages extérieures des animaux ne soient pas visibles de la rue;
- que des aménagements soient prévus pour minimiser les impacts de la présence des chiens à l'extérieur par rapport aux propriétés voisines (murs-écrans, aménagements paysagers, clôtures opaques);
- que les bases des panneaux solaires soient non visibles de la rue ou qu'elles soient dissimulées par des murs-écrans s'intégrant à l'architecture du bâtiment;
- que l'architecture du bâtiment reflète une image de qualité et que les matériaux sélectionnés pour les parements extérieurs soient nobles et durables, tels que: bois, maçonnerie, fini métallique à l'exclusion des panneaux corrugués ou posés en clin.

Adopté à l'unanimité.

CA16 14 0355

Adopter le premier projet de résolution PP16-14010 relativement à une demande d'autorisation pour l'occupation d'une partie du rez-de-chaussée du bâtiment situé au 180, rue De Castelnau Ouest (7230, rue Alexandra), à des fins de service de traiteur, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement RCA04-14003).

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré les dispositions des articles 119 et 665.53 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), le premier projet de résolution à l'effet de permettre l'implantation d'un service de traiteur à l'intérieur du local commercial situé au 180, rue De Castelnau Ouest (7230, rue Alexandra) aux conditions suivantes :
 - que l'affichage soit limité à 1 mètre carré par façade commerciale;
 - qu'aucun affichage ne soit effectué à l'arrière des fenêtres;
 - que la transparence des vitrines soit préservée afin de maintenir le lien visuel de l'extérieur vers l'intérieur du commerce;
 - que le nombre de places assises soit limité à 8;
 - que les équipements mécaniques qui seront installés au toit pour les opérations du service de traiteur soient installés à un endroit qui ne porte pas préjudice aux résidents de l'immeuble ainsi qu'au voisinage en ce qui a trait aux odeurs et au bruit.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

2. de mandater la secrétaire d'arrondissement afin de fixer une date et une heure pour la tenue d'une assemblée de consultation relative à ce projet de résolution.

Adopté à l'unanimité.

40.14 1161010028

CA16 14 0356

Donner un avis de motion du Règlement RCA16-14001 intitulé " Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (exercice financier 2017)".

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement Anie Samson, de la présentation pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement RCA16-14001 intitulé « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (exercice financier 2017) ».

Le conseiller Sylvain Ouellet inscrit sa dissidence.

40.15 1163121004

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 50.01 et 50.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA16 14 0357

Approuver la délégation de pouvoir de négocier et d'agréeer les paragraphes 17.04 et 17.05 de la convention collective entre la Ville de Montréal et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal, couvrant la période entre le 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2018, au comité exécutif.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver la délégation de pouvoir de négocier et d'agréeer les paragraphes 17.04 et 17.05 de la convention collective entre la Ville de Montréal et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal, couvrant la période entre le 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2018, au comité exécutif.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1166643001

CA16 14 0358

Approuver la délégation de pouvoir d'agréeer la lettre d'entente EV-2016-1002 et l'article 10 de la convention collective entre la Ville de Montréal et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal, couvrant la période entre le 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2018, au comité exécutif.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver la délégation de pouvoir d'agréeer la lettre d'entente EV-2016-1002 et l'article 10 de la convention collective entre la Ville de Montréal et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal, couvrant la période entre le 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2018, au comité exécutif.

Adopté à l'unanimité.

50.02 1166643002

CA16 14 0359

Nommer, pour une période d'un an, un président et un président suppléant pour le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

1. de nommer, la conseillère Mary Deros, pour une période d'un an, soit du 2 novembre 2016 au 6 octobre 2017, à titre de présidente du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement;
2. de nommer, le conseiller Frantz Benjamin, pour la même période d'un an, à titre de président suppléant du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1161766018

Levée de la séance

À 21 h 15, la séance est levée.

70.01

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Anie SAMSON
Maire d'arrondissement

Danielle LAMARRE TRIGNAC
Chef de division Relations avec les
citoyens / communications et greffe et
Secrétaire d'arrondissement

J'approuve toutes les résolutions, tous les règlements et ordres contenus au présent procès-verbal comme si je les avais signés individuellement.

Anie SAMSON
Maire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 décembre 2016.